

La présente décision
affichée le 05 juillet 2024
et transmise au représentant de l'État le 05 juillet 2024
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 3 JUILLET 2024 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 3 juillet, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois,
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 25 juin 2024

Présents : (24)

Collège Région Centre-Val de Loire : Delphine BENASSY.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Philippe GOUET.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Philippe MASSON, Alain PROT, Nicolas HASLÉ, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Régis SOYER, Jean-Claude THUILLIER, Henry LEMAIGNEN, Pierre SOLON, Roger LEROY, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Stéphane LEROY, Éric MARTELLIÈRE.

Collège EPCI 37 : Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Gerard SERER, Daniel SANS-CHAGRIN, Thierry BRUNET, Jocelyn GARCONNET.

Absents : (30)

Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Alexandre AVRIL, Jacques PAOLETTI, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MERCIER, Marwane CHABBI, Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Karine MICHOT, Jean-Claude OMONT, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Marc ANGENAULT, Jean-François CRON, Alain BENARD, Christophe DUVEAUX, Jean-Claude GAUTHIER, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Sylvia GAURIER, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (12)

Guillaume CRÉPIN à Alain PROT

Mohamed MOULAY à Delphine BENASSY

Catherine LHÉRITIER à Philippe GOUET

Isabelle RAIMOND-PAVERO à Philippe MASSON

Jocelyne COCHIN à Sylvie GINER

Geneviève GALLAND à Bernard PILLEFER

Bernard ESPUGNA à Jean-Claude THUILLIER

Marc ANGENAULT à Claude BORDIER

Christophe DUVEAUX à Gérard SERER

Jean-Claude GAUTHIER à Daniel SANS- CHAGRIN

Patrick MICHAUD à Thierry BRUNET

Isabelle GAUDRON à Jocelyn GARCONNET

Pour : 36 (69 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°4 : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

Le Syndicat applique le régime des autorisations de programme et des autorisations d'engagement prévu à l'article L.5217-10-7 du CGCT.

Cette procédure permet au Syndicat mixte Val de Loire Numérique de ne pas inscrire à son budget l'intégralité d'une dépense dont la réalisation demande plusieurs années, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Le montant de l'AP/AE-CP correspond au total des crédits de paiement. Une présentation par chapitre doit figurer dans la délibération sur les CP. A titre indicatif, l'article est mentionné sur le CP de l'année N (conformément au Budget Primitif) et N+1 (afin de faciliter l'ouverture des crédits d'investissement au 1er janvier avant le vote du BP).

La somme de l'échéancier prévisionnel des CP doit toujours être égale au montant global de l'AP ou de l'AE.

La révision des AP/AE et de l'échéancier des CP intervient au moins une fois à l'année au moment du vote du Budget primitif et durant toute session budgétaire.

La dernière révision a eu lieu lors du vote du budget primitif 2024 le 13 mars 2024.

Il apparaît nécessaire d'effectuer un virement entre deux chapitres budgétaires du budget annexe Wifi Public Val de Loire sur les deux autorisations de programmes de Loir-et-Cher et d'Indre-et-loire. En effet, il est proposé d'augmenter l'enveloppe des déploiements (chapitre 21) sur l'année 2024 et de diminuer l'enveloppe des études (chapitre 20). Le montant total des AP ne sera donc pas modifié, uniquement la répartition des crédits de paiements 2024 par chapitre est modifiée.

Il est donc proposé la révision suivante :

I. BUDGET PRINCIPAL (TTC)

L'AP/CP 2020-01 Smart : Le total de **L'AP/CP** n'est pas modifié et s'élève à 487 811 €. Le CP 2024 s'élève à 313 600 €.

II. BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT (€ HT)

Le total de **L'AP/CP 2016-2 Déploiement du FttH-41** n'est pas modifié et atteint 25 350 085 €. Cette AP intègre la participation versée au Délégué, Val de Loire Fibre, au titre du Loir-et-Cher. Le CP 2024 s'élève à 11 588 692 €.

Le total de **L'AP/CP 2018-1 Déploiement du FttH-37** n'est pas modifié et atteint 27 427 143 €. Cette AP intègre la participation versée au Délégué, Val de Loire Fibre, au titre de l'Indre-et-Loire. Le CP 2024 s'élève à 12 554 416 €.

III. BUDGET ANNEXE WIFI PUBLIC VAL DE LOIRE (HT)

L'AP/CP 2019-1 Déploiement du réseau wifi-41 intègre les frais d'études et d'installation des bornes wifi sur le Loir-et-Cher.

Le total d'AP atteint 559 193 € sur la période 2019 à 2030. Le crédit de paiement 2024 s'élève à 43 647 €. La répartition par chapitre des crédits est modifiée et est désormais la suivante (4 500 € chapitre 20 et 39 147 € chapitre 21).

L'AP/CP 2019-2 Déploiement du réseau wifi-37 intègre les frais d'études et d'installation des bornes wifi sur l'Indre-et-Loire.

Le total d'AP atteint 536 794 € sur la période 2019 à 2030. Le crédit de paiement 2024 s'élève à 58 353 €. La répartition par chapitre des crédits est modifiée et est désormais la suivante (4 353 € chapitre 20 et 54 000 € chapitre 21).

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier voté le 13 mars 2024,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article unique : La révision des Autorisations de Programme et leurs découpages en crédits de paiements conformément au tableau ci-dessous :

- 2020-1 « Smart » (budget principal)
- 2016-2 « Déploiement du FttH-41 »
- 2018-1 « Déploiement du FttH-37 »
- 2019-1 « Déploiement du réseau wifi-41 »
- 2019-2 « Déploiement du réseau wifi-37 »

Intitulé de l'AP	nature comptable		Montant total de l'AP				Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
			Initial	Montant révisé (CS 7 février 2023)	Montant révisé (CS 13 mars 2024)	Variation AP						
BUDGET PRINCIPAL (TTC)												
AP 2020-01 Smart	2051/2231/21533		2 000 000 €	2 000 000 €	487 811 €	-1 512 189 €	36 318 €	51 134 €	25 740 €	61 020 €	313 600 €	0 €
	2031	Frais d'études	60 000 €	60 000 €	211 500 €	151 500 €	0 €	0 €	5 760 €	58 140 €	147 600 €	0 €
	2051	Concessions et droits similaires	1 039 680 €	1 039 680 €	137 711 €	-901 969 €	36 318 €	51 134 €	19 980 €	2 880 €	27 400 €	0 €
	208			60 000 €	0 €	-60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	21533	Installation réseaux câblés / antennes LoRa	0 €	740 320 €	138 600 €	-601 720 €	0 €	0 €	0 €	0 €	138 600 €	0 €
	23			100 000 €	0 €	-100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL budget principal			2 000 000 €	2 000 000 €	487 811 €	-1 512 189 €	36 318 €	51 134 €	25 740 €	61 020 €	313 600 €	0 €

BUDGET ANNEXE THD (HT)															
Intitulé de l'AP	nature comptable		Montant total de l'AP				Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 et suivants
			Initial	Montant révisé (CS 31/01/2022)	Montant révisé (CS 7 février 2023)	Variation AP									
AP 2016/2 Loir-et-Cher - Déploiement du FttH	2315/ 2764	travaux	60 000 000 €	25 350 085 €	25 350 085 €	0 €	117 338 €	1 315 461 €	3 786 €	1 020 €	1 002 753 €	1 739 892 €	8 068 015 €	5 077 602 €	8 024 218 €
	2315	enfouissement préventif		135 762 €	135 762 €	0 €	117 338 €	14 638 €	3 786 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	2764	DSP	25 132 747 €	25 214 323 €	25 214 323 €	0 €	0 €	1 300 823 €	0 €	1 020 €	1 002 753 €	1 739 892 €	8 068 015 €	5 077 602 €	8 024 218 €
AP 2018/1- Indre et Loire / Déploiement du FttH	2315/ 2764	travaux	27 427 143 €	27 427 143 €	27 427 143 €	0 €		1 359 619 €	0 €	112 795 €	2 238 711 €	2 368 483 €	8 740 349 €	5 500 735 €	7 106 451 €
	2315	enfouissement préventif	200 000 €	58 796 €	58 796 €	0 €		58 796 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	2764	DSP	27 227 143 €	27 368 347 €	27 368 347 €	0 €		1 300 823 €	0 €	112 795 €	2 238 711 €	2 368 483 €	8 740 349 €	5 500 735 €	7 106 451 €
TOTAL budget annexe THD			87 427 143 €	52 777 228 €	52 777 228 €	0 €	117 338 €	2 675 080 €	3 786 €	1 113 815 €	3 241 464 €	4 108 375 €	16 808 364 €	10 578 337 €	15 130 669 €

BUDGET ANNEXE WIFI (HT)														
Intitulé de l'AP	nature comptable		Montant total de l'AP				Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP2024	CP 2025	CP 2026-2030
			Initial	Montant révisé (CS 7 février 2023)	Montant révisé (CS 13 mars 2024)	Variation AP								
AP 2019/1 - Déploiement du réseau Wifi en Loir-et-Cher	2031/ 2153	Etudes, acquisition, installation bornes wifi ou surbox	1 000 000 €	1 408 000 €	559 193 €	-848 807 €	8 649 €	205 269 €	93 386 €	127 635 €	50 013 €	43 647 €	5 099 €	25 495 €
	2031 TER		70 557 €		10 547 €	-60 010 €			10 547 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	2031 TOUR		108 299 €		74 817 €	-33 482 €	2 742 €	25 557 €	16 806 €	8 287 €	5 868 €	4 500 €	1 843 €	9 215 €
	2153 TER		408 000 €		12 266 €	-395 734 €			644 €	2 094 €	1 528 €	8 000 €	0 €	0 €
	2153 TOUR		821 144 €		461 563 €	-359 581 €	5 907 €	179 712 €	65 389 €	117 254 €	42 617 €	31 147 €	3 256 €	16 280 €
AP 2019/2 - Déploiement du réseau Wifi en Indre-et-Loire	2031/ 2153		622 600 €	622 601 €	536 794 €	-85 807 €	0 €	127 238 €	130 189 €	142 959 €	47 461 €	58 353 €	5 099 €	25 495 €
	2031 TOUR		89 338 €		65 900 €	-23 438 €	0 €	27 386 €	11 952 €	8 286 €	2 965 €	4 353 €	1 843 €	9 215 €
	2031 TER		0 €		0 €	0 €			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	2153 TER		10 000 €		7 097 €	-2 903 €			0 €	1 057 €	1 041 €	5 000 €	0 €	0 €
	2153 TOUR		523 263 €		463 797 €	-59 466 €	0 €	99 853 €	118 237 €	133 616 €	43 555 €	49 000 €	3 256 €	16 280 €
TOTAL budget annexe WIFI			1 622 600 €	2 030 601 €	1 095 987 €	-934 614 €	8 649 €	332 507 €	223 575 €	270 594 €	97 474 €	102 000 €	10 198 €	50 990 €

La Présidente du SMO Val de Loire Numérique



Sylvie GINER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.